



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 10-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 5 juillet 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 10-2022 : Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Sarre

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 11 JUILLET 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe